



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°23/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} – En raison des travaux de raccordement de drainage, prévus à partir du 24 juin prochain, pour une période de 2 jours, en face du 37 rue de Chatellaillon, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société TP Guy KLEIN à Diebling, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation, entre les immeubles n° 31 et n°45 rue de Chatellaillon se fera alternativement par demi-largeur de chaussée, soit au moyen de feux tricolores, soit de manière manuelle, pour la durée des travaux du 24 au 26 juin 2024 inclus. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 21 juin 2024

Jean-Luc MONNET
Adjoint au Maire

